



INFORMATION COVID-19

Pour la Mairie, l'accueil du public est assuré uniquement pour les urgences de l'état civil.

Pour tout autre renseignement, le secrétariat se tiendra à votre disposition pour répondre à vos demandes par mail ou téléphone, afin d'éviter le brassage de la population à l'accueil.

Les services de l'Agence Postale Communale restent ouverts aux horaires habituels.

Le Maire,

Anne LENFANT